

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 JANVIER 2023

Présidence : SCHMITT Michel, Maire

Présents : SCHMITT Michel, ALESCH Bertrand, TERVER Daniel, THEVENET Flavie, TEITGEN Frédéric, RICHTER Gérard, CONRADT Justin, SOSIN David, HOFFMANN Denis, LEONARD Serge, CONRADT Christophe, SCHIVRE Aurélie, YERES Emeline, BAROTH-LAHAYE Marie-Laure, WEILAND Fabrice

Absents excusés :

Absents non excusés :

Secrétaire : HEMMER Elodie

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Breistroff-la-Grande, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Mr SCHMITT Michel, Maire.

L'ordre du jour était :

- 1°) Approbation et modification du Conseil Municipal du 14 octobre 2022
- 2°) Approbation et modification du Conseil Municipal du 02 décembre 2022
- 3°) Dépenses : « Fêtes, Cérémonies, Cadeaux »
- 4°) Subvention aux associations
- 5°) Bois Affouage 2023 : Prix du stère
- 6°) Salle communale : Tarifs location
- 7°) Commissions Communale
- 8°) Comité Consultatif Communale d'Action Sociale
- 9°) Divers

OBJET : Approbation et modification du Conseil Municipal du 14 octobre 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité le compte rendu de la séance du 14 octobre 2022.

OBJET : Approbation et modification du Conseil Municipal du 2 décembre 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité le compte rendu de la séance du 2 décembre 2022.

OBJET : Dépenses : « Fêtes, Cérémonies, Cadeaux »

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,
Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Le maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, friandises pour les enfants, dictionnaire pour les CM2, départ des CM2 et du corps enseignant, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, les vœux du Maire, repas du CCCAS, repas du Conseil Municipal ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, réceptions officielles, anniversaire des administrés ;

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

OBJET : Subvention Associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser aux associations suivantes une subvention sur l'opération de l'année 2023 :

- APE : 564.00 €
- Cap Vert Plongée : 400.00 €
- Culture et Patrimoine : 400.00 €
- TELETHON : 200.00 €

Pour : 14

Abstention : 1

Contre : 0

OBJET : Bois Affouage 2023 : Prix du stère

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix du stère de bois pour l'année 2023

Le prix du stère de bois est de 11.00 € le stère

Décision prise à l'unanimité des membres présents

OBJET : Salle communale : Tarifs location

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de délibérer sur le tableau des tarifs de location de la salle communale Saint Roch pour l'année 2023.

	SEMAINE	WEEK-END
	1 jour (du lundi au jeudi)	Du Vendredi 16h au Lundi 9h
SALLE		
- Associations	100.00 €	200.00 €
- Résidents	200.00 €	300.00 €
- Extérieurs	250.00 €	400.00 €
SALLE + CUISINE		
- Associations	150.00 €	250.00 €
- Résidents	250.00 €	350.00 €
- Extérieurs	350.00 €	500.00 €
EVENEMENTS SPECIAUX (Après validation de la commune) (non accès à la cuisine)	Une demi-journée	Une demi-journée
- Résidents	150.00 €	150.00 €
- Extérieurs	200.00 €	200.00 €
ASSOCIATIONS COMMUNALES		
- Evènements ouverts au public (3 locations par an) - Assemblée générale	50.00 € 25.00 € (non accès à la cuisine)	50.00 €
ASSOCIATIONS (séance hebdomadaire)	50.00 € / 2 heures (20.00 € par heures supplémentaire)	
CAMPAGNES ELECTORALES POLITIQUES	0.00 € (non accès à la cuisine)	
NOUVEL AN		
- Résidents		500.00 €
- Extérieurs		500.00 €
- Associations		500.00 €
CAUTION	1 500.00 €	1 500.00 €

Décision prise à l'unanimité des membres présents

OBJET : Commissions Communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne comme suit les membres aux diverses commissions communales :

M. Michel SCHMITT, Maire, est membre de droit de toutes les commissions,

Commission Finances :

TERVER Daniel, TEITGEN Frédéric, THEVENET Flavie, WEILAND Fabrice

La vice-présidence sera assurée par **ALESCH Bertrand**

Commission Voirie - Travaux - Patrimoine :

CONRADT Justin, SCHIVRE Aurélie, HOFFMANN Denis

La vice-présidence sera assurée par **TERVER Daniel**

Commission Urbanisme – Permis de construire - Cadre de Vie :

CONRADT Justin, CONRADT Christophe, WEILAND Fabrice

La vice-présidence sera assurée par **TEITGEN Frédéric**

Commission Agriculture – Forêts – Ruisseaux – Environnement - Chasse :

CONRADT Christophe, LEONARD Serge, SOSIN David

La vice-présidence sera assurée par **ALESCH Bertrand**

Commission Ecole - Sport – Culture – Association - CCCAS :

RICHTER Gérard, BAROTH-LAHAYE Marie-Laure, SCHIVRE Aurélie, YERES Emeline

La vice-présidence sera assurée par **THEVENET Flavie**

Commission Défense - Santé – Sécurité Routière :

CONRADT Christophe, SOSIN David, WEILAND Fabrice

La vice-présidence sera assurée par **TERVER Daniel**

Commissions Communication – Site Internet :

BAROTH-LAHAYE Marie-Laure, YERES Emeline

La vice-présidence sera assurée par **THEVENET Flavie**

Commissions Veille Règlementaire :

CONRADT Christophe, SCHIVRE Aurélie, HOFFMANN Denis, YERES Emeline

La vice-présidence sera assurée par **TEITGEN Frédéric**

Décision prise à l'unanimité des membres présents

OBJET : Comité Consultatif Communale d'Action Sociale

Le Maire explique que suite à la nouvelle élection du Conseil Municipal du 02 décembre 2022, il est demandé de modifier les membres du Comité Consultatif Communal d'Action Social (CCCAS) de Breistroff-la-Grande.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que selon l'article L2143-2, le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Selon l'article L2143-2,

Ce comité, présidé par CONRADT Justin, membre du Conseil, sera composé de 6 autres membres du Conseil Municipal et de 6 habitants de la commune :

- THEVENET Flavie
- BAROTH-LAHAYE Marie-Laure
- YERES Emeline
- HOFFMANN Denis
- RICHTER Gérard
- SCHIVRE Aurélie

- CONRADT Marie-Claire
- STOLZ Gisèle
- TEITGEN Cécile
- FLECHE Laurence
- ZEIMETH Valérie
- REMIER Grégory

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de modifier le Comité Consultatif Communal d'Action Sociale de Breistroff-la-Grande.